



Département du territoire

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

PR-473

D É C I S I O N

du 15 AVR. 2008

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 20 février 2008

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

D É C I D E

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 20 février 2008,
ayant pour objet :

**un crédit d'étude de 4 000 000 F destiné au concours et à l'étude pour
l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare de Eaux-Vives,
parcelle N° 2432, fe 23, de Genève, section Eaux-Vives,**

EST APPROUVÉE.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département du territoire

Robert CRAMER

Communiquée à :

Genève 2 ex
SSCO-SF 1 ex
SSCO 2 ex